

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 24 juin 2024

**OBJET :**

**Dissolution du SIS**

**Transfert de personnel**

**Rapporteur : M. LAURENT**

Délibération n°7

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

La dissolution du SIS (Syndicat Intercommunal Scolaire) a été engagée par arrêtés préfectoraux, à effet en dates des 1<sup>er</sup> juillet 2022 et 1<sup>er</sup> mars 2023, venant régler la question du transfert des propriétés vers la Métropole du Grand Nancy, pour les équipements sportifs, et vers le Conseil départemental pour les collèges.

Avec le transfert des bâtiments et d'une partie des personnels du SIS affectés au siège, c'est également le transfert des personnels communaux affectés sur site (gardiens) et pris en charge financièrement par la Métropole sur les différents gymnases qui doit s'opérer.

Dans ce cadre et après avis de la Préfecture, il a été acté que le transfert se fasse dans les mêmes conditions que lors d'un transfert de compétences d'une commune vers un EPCI (article L.5211-4-1 CGCT) dans la mesure où il s'agit bien d'un transfert des communes (suite à dissolution du SIS), vers la métropole, d'un service public pour lequel du personnel est affecté pour les besoins du propriétaire.

Afin de permettre l'échange et la concertation avec les agents concernés, un partenariat transitoire avec les communes sur lesquelles sont situés les équipements a été établi, selon une convention de mise à disposition approuvée en conseil métropolitain du 29 juin 2023, arrivée à échéance au 30 juin 2024.

Cette convention intégrait principalement les dispositions suivantes :

- la mise à disposition d'un équivalent temps plein pour le gardiennage par la commune sur le temps scolaire ;
- un remboursement par la Métropole des charges et salaires du gardien sur le temps scolaire, dans la limite d'un adjoint technique au 5<sup>ème</sup> échelon.

Si le remboursement est basé sur un gardien par site, sur le temps scolaire uniquement, certaines communes ont souhaité un fonctionnement différencié :

- 4 communes mettent en place le modèle de la convention avec un gardien mis à disposition sur le temps scolaire remboursé (Essey, Laxou, Malzéville, Dommartemont) ;
- 3 communes financent un second gardien, en complément de celui remboursé afin d'offrir un temps de présence supplémentaire en journée, le soir et le week-end (Jarville, Villers-les-Nancy, Nancy) ;
- 1 commune met à disposition trois gardiens pour un total d'un Equivalent Temps Plein (Vandoeuvre) ;
- 2 communes ont laissé la gestion complète du site à la Métropole (Heillecourt et Pulnoy).

Le transfert des effectifs étant fixé au 1<sup>er</sup> septembre 2024, cela nécessite de prolonger de deux mois, par voie d'avenant (selon projet joint en annexe), les conventions en cours avec les communes qui sont arrivées à échéance au 30 juin 2024.

Ce transfert s'effectue dans le respect de l'enveloppe budgétaire dévolue à cet effet soit un agent par équipement sportif.

La commune d'Essey-lès-Nancy est concernée par le transfert comme suit :

Gymnase	Nombre de gardien	Nombre de poste à transférer	Catégorie de l'agent à transférer	Grade de l'agent à transférer
Emile Gallé	1	1	C	Adjoint technique principal de 2ème classe

Plusieurs temps d'échanges collectifs et individuels avec les agents concernés et les représentants des communes ont permis d'identifier les modalités du transfert et de présenter à chaque agent une étude individuelle de sa situation. Les agents ont été informés de leur droit d'option en matière de régime indemnitaire, protection sociale complémentaire et avantages acquis.

Organisation et temps de travail sont précisés dans le Règlement Particulier de Service mis à jour. Il est proposé de maintenir le gardiennage sur le temps scolaire et de généraliser progressivement l'autonomie des associations en soirée et les week-end (autorisé pour les équipements hors catégorie 1 si l'effectif total n'excède pas 300 personnes MS46 de l'arrêté du 25 juin 1980) si les conditions de sécurité préalables sont mises en œuvre.

Afin de favoriser l'intégration des personnels, les cycles de travail des agents ont été maintenus.

En parallèle et dans l'optique d'une gestion plus efficiente dans le fonctionnement de ces équipements sportifs, la Métropole a engagé un programme de travaux ayant pour objectifs principaux une meilleure connexion

avec les agents sur site, la mise en place d'un contrôle d'accès par badge et une mise sous alarme des équipements.

Une réflexion sur la base d'études comparatives est également en cours pour une meilleure efficacité du service. Celle-ci s'appuiera sur un bilan du fonctionnement établi au terme de la saison 2024/2025.

## **PROPOSITIONS**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant joint à la convention d'utilisation du gymnase Emile Gallé ;
- d'approuver l'intégration du gardien du gymnase Emile Gallé mentionné ci-dessus au sein des effectifs métropolitains à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

## **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 27 juin 2024.

**Pour extrait**

**La secrétaire de séance,**

**Aïcha MENZRI**



**Le Maire,**



**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT-MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 22
- Nombre de votants : 28
- Convocation du Conseil municipal le : 14 juin 2024
- Convocation distribuée le : 14 juin 2024
- Affichage de la liste des délibérations le : 28 juin 2024
- Affichage du procès-verbal le : 4 octobre 2024

**PRÉSENTS**

- M. LAURENT, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, Mme SCHINDLER, M. ROSSIGNON, Mme DROUVILLE, Adjoints.
  
- M. BOURGUIGNON, Mme LOZINGUEZ, M. GONCALVES, Mme BLONDELET, M. KOENIG, M. VOIDIER, Mme BARDOUL, Mme DEL MANCINO, Mme MALARY, Mme MENZRI, M. PERRI, Mme CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDÉ, M. RIFF, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- Mme Nadine CADET à M. Jacky THOUVENIN
- M. Pierre BRUNE à M. Hubert ROSSIGNON
- M. Gilles SAPIRSTEIN à Mme Elise DROUVILLE
- Mme Marjorie HOUSSIN à Mme Aïcha MENZRI
- M. Gabriel HOFFER à M. Mallory KOENIG
- M. Jean-Louis KATZ à M. Christophe CHEVARDÉ

**ABSENT**

- M. Kamal EL JAOUHARI

**SECRÉTAIRE DE SEANCE**

- Mme Aïcha MENZRI

**Pour extrait**

**La secrétaire de séance,**

**Aïcha MENZRI**

**Le Maire,**



**Michel BREUILLE**